

MAIRIE D'ESQUAY NOTRE DAME

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 24 janvier 2011

L'an deux mil onze,

Le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Raymond LUCAS, Maire.

Etaient présents : M. Raymond LUCAS – M. Jean LEFRANC – M. Thierry RICHARD – M. Alain GOBE - M. Benoît HEBERT – Mme Christine PHILIPPE - M. Anicet LEBRETON - M. Gilles MINERBE - M. Philippe WETTERWALD - Mme Sandrine PAILLEY - Mme Cristelle FLOQUET – M. Jean-Louis POISSONNIER -

Absent excusé : Mme Annie PERROTTE donne pouvoir à M. Alain GOBE, M. Gilles OSMONT donne pouvoir à M. Raymond LUCAS

Absent : Mme Stéphanie JOFFREDO

Le compte rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération autorisant la commune à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du nouveau budget,
2. Convention concernant la signature d'une convention avec le centre de gestion du Calvados pour l'utilisation du service de remplacement,
3. Vente de parcelles à la commune par les conjoints Legrand (ZC 166 et 170),
4. Délibération fixant la redevance d'occupation du domaine public par le SIGAZ,
5. Délibération fixant les tarifs des repas et de la garderie du midi,
6. Présentation du projet chiffré de la salle polyvalente,
7. Rapport des commissions,
8. Questions diverses

1. Délibération autorisant la commune à réaliser des dépenses d'investissement avant le vote du nouveau budget :

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération du conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissement dans la limite de 25% des investissements budgétés l'année précédente.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Considérant que le budget de l'exercice prochain de la commune d'Esquay notre Dame sera soumis au conseil municipal d'avril 2011,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité, par anticipation, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (16), et autorise Monsieur le Maire à payer les factures comme suit :

- chapitre 20 : 16 620 euros
- chapitre 21 : 25 750 euros

2. Convention concernant la signature d'une convention avec le centre de gestion du Calvados pour l'utilisation du service de remplacement :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion du Calvados propose de signer une nouvelle convention permettant d'avoir recours au service remplacement qu'il met à disposition des collectivités pour des missions temporaires dans les filières administratives et techniques.

La dernière convention ne concernait que la filière administrative et a été dénoncée au 31 décembre 2010.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2011.

3. Vente de parcelles à la commune par les conjoints Legrand (ZC 166 et 170) :

Monsieur LUCAS donne lecture d'un courrier émanant de Maître DEVILLE, notaire, concernant la vente devant intervenir entre la commune et les Conjointes Legrand portant sur les parcelles cadastrées section ZC 166 et 170.

Par lettre du Préfet en date du 20 octobre 2010, aucune cession gratuite ne peut être prescrite à compter du 23 septembre 2010 (Le Conseil Constitutionnel a déclaré que les dispositions de l'article L.332-6-1 2° de l'urbanisme relatives aux cessions gratuites de terrains sont contraires à la constitution).

En conséquence, le prix de vente sera d'un euro symbolique, les frais de notaire étant à la charge de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente pour l'euro symbolique et la prise en charge des frais d'acte notarié par la commune.

4. Délibération fixant la redevance d'occupation du domaine public par le SIGAZ :

L'occupation du domaine public par les ouvrages de transport et de distribution de gaz donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public versée aux gestionnaires de voirie par les concessionnaires. La perception de cette redevance par les communes nécessite impérativement sa création par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire, informe le conseil que suite à la réunion de travail du SIGAZ organisée le 19 novembre 2010, une nouvelle répartition du linéaire entre les réseaux implantés sur les domaines publics communal et départemental a été établie. Le nouveau linéaire de réseau de distribution publique du gaz sous voirie communale pour la commune d'Esquay Notre Dame est fixé à 5 671 mètres.

Le calcul de la redevance est la suivante : $PR_{2010} = ((0.035 \text{ euros} \times L) + 100 \text{ €}) \times 1.0618$ soit **317 euros**

A l'unanimité, les membres du conseil adoptent la proposition faite concernant cette redevance.

5. Délibération fixant les tarifs des repas et de la garderie du midi :

Suite à la demande de parents d'élèves, les tarifs des repas du midi ainsi que la garderie sont établis comme suit :

Maternelle :

1^{er} enfant : 3.00 euros / repas
2^{ème} enfant et plus : 2.50 euros / repas

Primaire :

1^{er} enfant : 3.50 euros / repas
2^{ème} enfant : 3.00 euros / repas
3^{ème} enfant et plus : 2.50 / repas

Primaire + maternelle :

1^{er} enfant primaire : 3.50 euros / repas
2^{ème} enfant maternelle et plus : 2.50 euros / repas

A ces tarifs, une demi-heure de garderie à 0.50 euros sera ajoutée. Ceci permettra aux parents d'enfants de moins de 6 ans de pouvoir déduire les frais de garderie auprès des impôts.

A l'unanimité, cette décision est acceptée par les membres du conseil.

6. Présentation du projet chiffré de la salle polyvalente :

Monsieur LUCAS informe l'ensemble des membres présents qu'une réunion s'est tenue avec l'architecte en charge du dossier de la salle polyvalente le 19 janvier dernier. Quelques modifications ont été demandées (augmentation de la surface de la salle de préparation, suppression du local poubelles...) Une estimation approchant les 700 000 euros a été faite mais celle-ci ne comprend pas les fluides, les voies et réseaux divers (VRD) et les équipements. Un tarif plus précis sera fourni à la mi-février.

7. Rapport des commissions :

Thierry Richard :

- RD89 : l'Agence Routière Départementale a émis un avis favorable à la poursuite de l'étude,
- Ecole : problème de chasse-d'eau – Une entreprise est venue à l'école pour voir les problèmes – un devis va être adressé à la mairie pour changer les réservoirs
- Bouche d'égout route d'Avenay : le trou doit être rebouché dans la semaine du 24 janvier

8. Questions diverses :

Sandrine PAILLEY nous informe qu'un panneau de rétrécissement de route situé route d'Evrecy n'est plus visible, il faudrait le remonter.

Rue du Lavoir : Les travaux de terrassement ont entraîné des dégâts au niveau de la voirie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h05.

Esquay Notre Dame, le 26 janvier 2011

Le Maire,
Raymond LUCAS